

Ouverture de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794) et lecture de la correspondance

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794) et lecture de la correspondance. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 404;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23058_t1_0404_0000_3

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Séance du 23 thermidor an II (dimanche 10 août 1794)

Présidence de MERLIN (de Douai) (1)

La séance est ouverte à onze heures.

Un membre du comité de correspondance fait lecture des lettres et adresses ci-après énoncées.

1

La société populaire séante à Libreval, département du Cher, applaudit à la prudente énergie que la Convention nationale a développée contre les nouveaux Catilina, et lui voue un tribut de reconnaissance pour avoir encore une fois sauvé la République.

Mention honorable, et insertion au Bulletin (2).

[*La sté popul. de Libreval aux c^{ns} représentans du peuple composant la Convention; s.d.*] (3).

La liberté, encore une fois, a été sur le point de périr. De nouveaux tirans voulaient déchirer la République. Mais leurs complots monstrueux ont été découverts, et leurs têtes coupables sont tombées sous le glaive vengeur de la loi. La société profondément indignée, applaudit avec enthousiasme aux supplices de ces scélérats, d'autant plus criminels et plus odieux que, pour réussir plus sûrement, ils avaient emprunté constamment le masque séducteur du patriotisme et de la vertu. Dignes représentans du peuple, votre courage, votre énergie ont de nouveau sauvé la chose publique. Quels droits n'avez-vous pas à notre amour et à notre reconnaissance ! Nos cœurs en sont pénétrés, et nous ne cesserons jamais de crier : périssent tous les traîtres ! Vive la Convention nationale, vive la République ! Et tel est le vœu que, d'un mouvement spontané, la société, en masse, s'est empressée de manifester. S. et F.

Les membres composant le comité de correspondance : DURIoux (*V^e-présid.*), P. GOSSET, GAULMIER, THEVENARD, GUÉRIN, NIDOU, FOUGERET (*secrét.*).

(1) Selon *Moniteur* (réimpr.), XXI, 452.

(2) *P.-V.*, XLIII, 135.

(3) C 315, pl. 1 265, p. I. Mentionné par *B^m*, 30 therm. (1^{er} suppl^l).

2

Les administrateurs du district de Mont-Braine (1) félicitent la Convention nationale d'avoir puni de son audace cet infâme Robespierre qui, pour mieux anéantir la liberté, ne parloit que vertu et justice, et l'invite à ne quitter son poste que lorsque la République sera sauvée.

Mention honorable, et insertion au bulletin (2).

[*Les administrateurs et agent nat. du distr. de Mont-Braine, à la Conv.; Mont-Braine, 13 therm. II*] (3)

Citoyens représentans,

Catilina surprit notre confiance; il osa préparer des fers; il siégeoit audacieusement au sommet de la Montagne; il trouva des complices. La Convention nationale se lève. Elle parle : le voile est déchiré, le génie de la liberté triomphe, Robespierre n'est plus, les traîtres ont vécu. Oh, désormais les vertus et la probité seront réellement à l'ordre du Jour. Citoyens représentans, vous avez fondé la République une et indivisible; vous l'avez sauvée, achevez votre ouvrage; le peuple français est digne de ses hautes destinées. La liberté ou la mort. S. et F.

A. PÉAN (*vice-présid.*), DECAN, CADIOU, DEVAUZE, DÉROUZIERES (*p' le secrét.*), BARRÉ (*agent nat.*), VALIEZ fils [et une signature illisible].

3

La société populaire séante à Orbec, district de Lisieux (4), assure la Convention nationale qu'elle ne reconnoît que les principes, et désire surtout la punition de toute espèce de conspirateurs.

Mention honorable, et insertion au bulletin (5).

(1) Ci-devant Château-Renault, Indre-et-Loire.

(2) *P.-V.*, XLIII, 135.

(3) C 313, pl. 1 247, p. I. Mentionné par *B^m*, 30 therm. (1^{er} suppl^l).

(4) Calvados.

(5) *P.-V.*, XLIII, 136.